



**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ)
LORS DE LA 29^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

**POINT 9(D) DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRER LA MENACE QUE POSE L'EMPLOI D'ARMES
CHIMIQUES**

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de prendre la parole sur ce point important de l'ordre du jour au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Une autre année s'est écoulée sans que le dossier des armes chimiques syriennes progresse. Après plus de dix ans, la déclaration initiale de la République arabe syrienne continue de présenter des lacunes, des incohérences et des divergences importantes, dont deux nouvelles questions récemment relevées. Ces graves questions ont été soulevées parce que la Syrie n'a pas su expliquer les traces d'agents de guerre chimique non déclarés ou leurs indicateurs dans les échantillons prélevés par les missions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Syrie. Les 19 questions en suspens dans la déclaration initiale de la Syrie représentent des divergences et des incohérences graves et importantes qui devraient sérieusement préoccuper tous les États parties.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (CANZ) sont profondément préoccupés par les rapports sur l'utilisation répétée de la Syrie d'armes chimiques contre son propre peuple, comme l'a noté le Secrétariat technique. Les faits sont connus de tous. De sérieuses préoccupations demeurent également quant à l'existence potentielle de stocks d'armes chimiques, d'activités ou d'installations non déclarés en Syrie.

Malgré nos appels répétés à la coopération et au respect de la Convention, la Syrie continue de ne pas respecter ses obligations internationales, de diffuser de la désinformation et de mettre en doute le travail indépendant et impartial de l'OIAC. CANZ se joint à de nombreux autres États parties pour exiger une intervention immédiate de la République arabe syrienne. La Syrie doit coopérer de bonne foi avec le Secrétariat technique et s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. La Syrie doit déclarer et éliminer entièrement son programme d'armes chimiques, respecter entièrement la Convention et cesser sa campagne de désinformation.

Nous sommes aussi préoccupés par le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification (EEI) sur l'utilisation d'armes chimiques de l'EIIL en Syrie. CANZ condamne l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances. CANZ a

appuyé la décision prise lors de la 28^e session de la Conférence des États parties de s'attaquer à l'utilisation d'armes chimiques par la Syrie et par des acteurs non étatiques.

CANZ réaffirme son soutien à l'OIAC et à ses missions en Syrie, notamment l'Équipe d'évaluation des déclarations, l'Équipe d'enquête et d'identification (EEI) et la Mission d'établissement des faits. Ces équipes ont toujours fourni des rapports de grande qualité, rigoureux sur le plan scientifique et complets, et ont mené leurs travaux avec le plus haut niveau de professionnalisme, d'impartialité et d'intégrité. Nous réitérons notre entière confiance dans le mandat et le travail d'identification des auteurs de cas particuliers d'utilisation d'armes chimiques en Syrie de l'EEI. Comme l'ont rappelé de nombreux États parties ici présents, l'EEI a été mise sur pied en juin 2018 d'une manière tout à fait conforme au droit international, à la Convention, à son annexe sur la vérification et à l'article 69 du règlement intérieur de la Conférence des États parties, qui prévoit un vote s'il n'est pas possible de parvenir à un consensus.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne faibliront pas dans leur détermination à dénoncer le non-respect des règles par la Syrie. Nous exhortons la Syrie à coopérer de bonne foi avec le Secrétariat technique et à se conformer à ses obligations internationales afin que nous puissions clore ce point de l'ordre du jour une fois pour toutes. Comme en témoigne la déclaration d'Ypres de l'OIAC, nous réitérons notre ferme conviction que les auteurs de ces actes doivent être tenus pour responsables. Il ne peut y avoir d'impunité pour les auteurs d'attaques à l'arme chimique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.